

# Mode de paiement des Juges Arbitres et Juges Arbitres Jeunes.

## MODALITES DE REMBOURSEMENT

- Après le match chaque juge-arbitre, renseigne dans l'Hand Arbitrage sa note de frais, **comprenant ses coordonnées bancaires,**
- Chaque juge-arbitre, doit **envoyer par courriel** au club recevant, au plus tard le mercredi suivant à 23h59 : l'ensemble des documents (note de frais signée, justificatifs de tous les frais, carte grise et attestation assurance si déplacement en voiture),
- le club recevant dispose de 48h00 à compter de la réception de chaque courriel des juges-arbitres pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manquants,
- le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), par virement, au plus tard dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match sur lequel le juge-arbitre a officié.
- **Si le juge arbitre n'applique pas cette procédure, le remboursement des frais sera obligatoirement retardé.**

### **Note de la CTOC à l'ensemble des Clubs du territoire PACA Région Sud**

Un fond de péréquation des frais d'arbitrage est établi dans chaque compétition, selon le principe d'équilibre des charges à supporter par les clubs. Pour cela nous demandons au **club recevant de faire un virement sur le compte bancaire inscrit sur la note de frais établi par les arbitres sur l'HAND ET SEULEMENT SUR CE DOCUMENT. Seul ce document est recevable et doit être accompagné de la carte grise du véhicule, l'attestation d'assurance, et le RIB le tout par mail.** Si cette procédure n'est pas respectée, **ils seront comptabilisés à 0 € pour les péréquations.**

- Si 2 arbitrages consécutifs **dans la même salle** : Frais de déplacement Aller déclarés sur le premier match et Frais de déplacement Retour déclarés sur le second match. Idem pour les péages éventuels à noter dans case indemnités déplacement.
- Si 2 arbitrages consécutifs dans **2 salles différentes** : Frais de déplacement Aller + péage Aller déclarés au club recevant du premier match. Frais de déplacement du premier gymnase au second gymnase + Frais déplacement Retour + péage retour déclarés au club recevant du second match.

# TARIFS 2023-2024

CATEGORIES	FRAIS DE MATCH	FRAIS KILOMETRIQUES	DIVERS
NATIONALE 2 FEMININE	100 €	FRAIS REELS	Se référer à l'article 2.1 et 2.2 du Guide Financier 2023-2024 FFHB
NATIONALE 3 MASCULIN	100 €		
MOINS 17 ANS FEMININ MOINS 18 ANS MASCULIN CHAMPIONNAT DE FRANCE	50 €		
COUPE DE FRANCE DEPARTEMENTALE ET REGIONALE MASCULINE ET FEMININE	30€/Match 50€/Tournoi	Du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> Tour : 0,30€/km par Juge Arbitre ( sans péage) avec un maximum de 50€ par arbitre sauf concertation CTA / COC Fédéral	
NATIONALE 3 FEMININE PRENATIONAL MASCULIN	65 €	1 seul véhicule à partir du point de regroupement des 2 juges-arbitres : 0.40 € / Km  Si utilisation de 2 véhicules à partir du point de regroupement : 0.20 € / Km	<b>PEAGE</b> <b>Les justificatifs de frais de péage, avec l'ensemble des documents demandés, doivent être transmis, après le match, par mail au club recevant</b>
PRENATIONAL FEMININE EXCELLENCE TERRITORIAL MASCULIN	50 €		
HONNEUR TERRITORIAL MASCULIN	45 €		
MOINS 19 ANS TERRITORIAL MASCULIN	40 €		
MOINS 17 ANS ELITE TERRITORIALE FEMININE ET MASCULIN	30 €		
MOINS 15 ANS ELITE TERRITORIALE FEMININE ET MASCULIN	25 €		
+ 16 ANS DEPARTEMENTAL FEMININE ET MASCULIN	35 €		
MOINS 17 ANS EXCELLENCE TERRITORIALE MOINS 17 ANS DEPARTEMENTAL FEMININE ET MASCULIN	25 €		